

CONSEIL MUNICIPAL de DOMPIERRE les ORMES

REUNION du 18 MARS 2021

Convocation en date du : 13/03/2021

Date d'affichage de la convocation : 13/03/2021

Date d'affichage du Procès-Verbal : 20/03/2021

L'an deux mille vingt et un, le dix huit mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de DOMPIERRE-LES-ORMES, se sont réunis à la Salle des Fêtes de Dompierre les Ormes sous la présidence de Mme Géraldine AURAY, Maire

Présents :

MM. Guillaume BOUCHOT, André CHARNAY, Jean-Yves COURTOIS, Frédéric DEBUS, Michel DESROCHES, Emmanuel FENEON, Bernard LITAUDON, Philippe PROST, Marcel RENON
Mmes Géraldine AURAY, Séverine DEBIEMME, Elisabeth MARTINOT, Véronique VIAL

Absentes excusées : Mme Marie BURILLER a donné procuration à M. André CHARNAY

Mme Emilie GIRAUD DEBROSSE a donné procuration à M. Emmanuel FENEON

Mme Elisabeth MARTINOT a été élue secrétaire de séance.

M. Marcel Renon souhaite apporter une précision sur le point 12 du dernier compte-rendu à savoir qu'il convient d'indiquer le montant HT pour L'entreprise Rochetaillée puisqu'elle n'est pas soumise à T.V.A. Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 février 2021 est approuvé à l'unanimité.

1°) Installation des forains pour la Pentecôte

Mme le Maire fait part des remarques des propriétaires du camping et du Domaine des Monts du Mâconnais concernant l'installation des forains venant pour la Pentecôte sur le parking de la salle des fêtes. En effet, cela semble leur porter préjudice. De plus, si la salle des fêtes est louée pour une manifestation, il n'y a plus de parking. Et enfin, l'accès à l'école devient dangereux car les forains sont installés sur le parking et sur l'allée piétonnière.

Mme le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle a pris l'attache des services de la SAUR et d'Enedis pour un branchement sur le terrain communal de la gare en face les établissements anciennement Braillon. Plusieurs élus s'interrogent sur la réelle urgence d'engager de tels frais pour l'instant puisque la venue des forains pour la Pentecôte reste incertaine.

Au vue de la situation actuelle, le Conseil Municipal décide de reporter à l'année prochaine cette décision, d'autant plus qu'il conviendra d'y réfléchir sérieusement puisque les travaux de la salle des fêtes devraient commencer.

2°) Dossier salle des fêtes

a) Budget communal - Création d'une opération « Salle des Fêtes » - Décision modificative n° 1

Mme le Maire indique qu'il serait opportun de créer une opération « Salle des Fêtes » dans le budget Communal, opération qui permettrait de suivre plus facilement le montant des travaux payés.

Il convient donc de prendre une décision modificative pour alimenter cette opération.

Le Conseil Municipal,

- décide la création d'une opération « salle des fêtes » dans le budget primitif 2021 Commune,
- décide la modification budgétaire n° 1 budget Commune suivante :

Section d'investissement

Dépenses

Article 2132 Autres immeubles de rapport : - 45 000 €

Opération 225 Salle des fêtes art 21318 Autres bâtiments publics : + 45 000 €

b) Consultation géomètre pour la réalisation d'un relevé topographique

Mme le Maire rappelle qu'une consultation a été effectuée pour la réalisation d'un levé topographique, indispensable pour le dossier à transmettre aux architectes retenus dans le cadre du concours de la maîtrise d'œuvre.

Elle donne connaissance de 3 devis reçus en Maire pour cette prestation :

Cabinet Monin : 4 038,00 € H.T. soit 4 845,60 € T.T.C.

Cabinet Sigéma : 4 210,00 € H.T. soit 5 052,00 € T.T.C.

Cabinet Adage : 4 315,00 € H.T. soit 5 178,00 € T.T.C.

Le Conseil Municipal, après étude de ces propositions,

- décide de retenir le Cabinet Monin, mieux disant, pour un montant H.T. de 4 038,00 € H.T. soit 4 845,60 € T.T.C. pour la réalisation d'un relevé topographique,
- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

c) Subvention Appel à Projets du Département

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que le Département a alloué à la Commune une subvention d'un montant de 25 000 € au titre de l'Appel à Projets 2021.

d) Appel d'offres

Mme le Maire indique que 24 offres ont été déposées pour le concours de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la salle des fêtes.

Contact a été pris avec le CAUE pour bénéficier d'une aide technique pour ce dossier.

M. Lardière, directeur du CAUE, viendra en Mairie ce mardi 23 mars pour assister et aider à l'ouverture des plis. La commission d'ouverture des plis est d'ores et déjà invitée à participer à cette réunion.

Il est rappelé la réunion de la commission « Salle des Fêtes » ce samedi 20 mars à 9 h 00 pour l'élaboration du cahier des charges des travaux. Ce cahier des charges pourra être vérifié par M. Lardière lors de sa venue.

3°) Convention « Petites Villes de demain »

Mme le Maire rappelle que la Commune est lauréate du dispositif « Petites Villes de demain », dispositif visant à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires alentour, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement. Le programme a pour objectif de donner aux élus des villes et leurs intercommunalités de moins de 20 000 habitants exerçant des fonctions de centralités les moyens de concrétiser leurs projets de territoire.

Plusieurs réunions ont eu lieu dernièrement pour travailler sur ce dispositif, une convention est à préparer avant le 31 mars prochain, avec notamment le recensement de projets structurants.

Plusieurs élus commenceront à travailler sur cette convention ce samedi 20 mars.

Une prochaine réunion aura lieu le 09 avril prochain avec le Préfet de Saône et Loire, la Direction Départementale des Territoires et la Banque des Territoires. La convention définitive leur sera remise ce jour-là.

Mme le Maire précise qu'elle doit être autorisée à signer cette convention pour valider le dispositif.

Le Conseil Municipal,

- autorise Mme le Maire à signer la convention d'adhésion « Petites Villes de demain » avec l'Etat, représenté par Monsieur le Préfet de Saône et Loire, dès que celle-ci aura été établie.

4°) Assainissement

Des problèmes d'évacuation des eaux usées persistent dans les canalisations des logements de la Maison Michel, l'intervention d'un camion de nettoyage est nécessaire.

M. André Charnay a sollicité des devis pour cette prestation.

2 propositions sont parvenues en Mairie :

- Société Valvert pour un montant de 655,13 € H.T.
- Société BB Vidange avec un forfait de 120,00 € H.T. pour 1 h 30 d'intervention + 85,00 € par heure supplémentaire.

Le Conseil Municipal,

- décide de retenir la société BB vidange, mieux disante, pour un montant de 120,00 € H.T. pour 1 h 30 d'intervention + 85,00 € par heure supplémentaire.
- autorise Mme le Maire à signer le bon de commande correspondant.

5°) Ecole

Un conseil d'école a eu lieu dernièrement en visio conférence.

Quelques petits travaux ont été demandés : problème de volet, pose d'une petite étagère dans la classe de Mme Tardivaud, pose de roulettes sur meubles

* M. Emmanuel Fénéon fait passer aux élus un estimatif de préau qui pourrait être éventuellement posé dans la cour des primaires, solution peu coûteuse et démontable, proposée par l'entreprise Texabri.

2 typologies :

Modèle Pixys :

1 abri de 8 m x 6 m, composé d'une charpente de 4 poteaux Ø114 de 3 m de haut réglable, en acier galvanisé, de 4 protections mousses et de membranes souples en PVC (650 g/m²) M2 :

Montant total : entre 7 000,00 € et 8 000,00 € HT

Option :

- 4 jardineries remplies de gravas pour maintien au sol de l'abri : + 2 780 €

Modèle Orion :

8 m x 6 m, (récupération des Eaux Pluviales incluse)

1 abri de 8.5 m x 5 m, composé d'une charpente de 4 poteaux Ø114 de 2.8 m de haut, en acier galvanisé, de 4 protections mousses et de membranes souples en PVC (650 g/m²) avec ancrage dans le sol

Montant total : entre 9 000,00 € et 10 000,00 € HT

Option :

- 4 massifs béton : + 3 000,00 € / 4 000,00 €

Ces abris sont certifiés et homologués comme équipements scolaires. De plus, ils sont étudiés au niveau pose pour résister à la prise au vent, et autres facteurs climatiques. Les poteaux sont recouverts de mousse pour la sécurité.

Les ancrages au sol peuvent être réalisés par nos soins soit via le personnel communal, soit via un artisan. La toile de couverture est blanche par défaut sur les deux abris. Un choix de couleur entraîne un surcoût.

Délai de livraison : 5 à 6 semaines avec possibilité de l'installer avant.

Un rendez-vous sur place est prévu avec le représentant le 30 mars à 14 h 00. Il conviendrait également de prévoir un rendez-vous à 16 h avec la société présentée par Mme Séverine Debiemme.

D'autres devis seront sollicités pour comparaison.

* Rythmes scolaires

Mme le Maire rappelle que, conformément au titre III de l'article D. 521-12 du code de l'éducation, l'organisation du temps scolaire (OTS) nécessite d'être revue pour les années scolaires à venir et l'avis du Conseil Municipal est requis.

Le Conseil d'école, lors de sa réunion du 12 mars dernier, a décidé de conserver la semaine à 4 jours.

Le Conseil Municipal,

- émet un avis favorable sur cette décision.

* Ecole numérique

Le plan de relance présenté par le Gouvernement vise à faire face aux défis économiques et sociaux causés par l'épidémie de la Covid-19, il comporte un important volet sous forme d'appel à projets dédié à la transformation numérique de l'enseignement, notamment pour contribuer à porter la généralisation du numérique éducatif et ainsi assurer la continuité pédagogique et administrative.

L'appel à projets d'Education Nationale pour un socle numérique dans les écoles élémentaires vise à réduire les inégalités scolaires et à lutter contre la fracture numérique. Son ambition est d'appuyer la transformation numérique des écoles en favorisant la constitution de projets fondés sur deux volets essentiels non dissociables :

- L'équipement des écoles d'un socle numérique de base en termes de matériels et de réseaux informatiques. Le socle numérique de base se compose : dans la classe, d'un vidéoprojecteur + un poste de travail

Dans chaque école, d'un pack de tablettes/ordinateurs (10 à 15 terminaux) pour 4 classes maximum.

Dans le bureau de direction, d'un PC au minimum

- Les services et ressources numériques

Les projets devront être construits conjointement par les collectivités locales concernées et les équipes pédagogiques sur la base d'un diagnostic partagé et d'objectifs validés par tous et doivent être déposés avant le 31 mars 2021. Les écoles non encore équipées seront privilégiées. Pour le volet équipement et réseaux (courants faibles et Wi-Fi), un taux de subvention est appliqué en fonction du montant de la dépense engagée par commune. Ainsi la subvention de l'État sur ce volet peut couvrir 70 % de la dépense engagée jusqu'à 200 000 € et le financement subventionnable par classe et par directeur est plafonné à 3 500 €. Les services et ressources numériques (exemple l'ENT : espace numérique de travail) sont cofinancés à 50%.

Ce plan pourrait permettre de financer le matériel numérique pour les 4 classes élémentaires non équipées ainsi qu'un vidéoprojecteur interactif.

Mme le Maire indique qu'elle a reçu plusieurs propositions pour la fourniture de ce matériel mais il conviendrait de solliciter d'autres sociétés.

Une société propose la fourniture de 15 tablettes pour un montant de 9 029 € T.T.C. Il resterait donc à charge pour la Commune la somme de 2 707,70 € T.T.C.

Le Conseil Municipal,

- donne son accord de principe pour déposer un dossier d'appel à projet pour un socle numérique dans les écoles élémentaires,

- autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

6°) Marquage au sol

M. André Charnay donne connaissance de 2 propositions reçues en Mairie pour des travaux de marquage au sol.

Les devis reçus s'élèvent à :

5 168,77 € H.T pour l'entreprise Proximark

3 456,87 € H.T pour l'entreprise Signal 71

Le Conseil Municipal,

- accepte la proposition de l'entreprise Signal 71 pour un montant H.T. de 3 456,87 € H.T.

M. André Charnay indique que l'entreprise Chapey a fait la plantation des arbres vers l'école ainsi que l'installation de la bêche sur le talus vers le terrain multisports. Elle doit terminer la pose des lisses du stade début de semaine prochaine.

7°) SPANC du Clunisois - Adhésion des communes de BLANOT et DONZY-LE-PERTUIS - Départ de la commune de BUSSIÈRES- Modification du périmètre

Le Maire indique que :

- le Conseil syndical du Syndicat Mixte du SPANC du CLUNISOIS a décidé, par délibération du 24 février 2021, d'accepter la demande des communes de BLANOT et DONZY-LE-PERTUIS d'adhérer au Syndicat Mixte du SPANC du CLUNISOIS, et donc de modifier son périmètre en conséquence,
- qu'à compter du 1er janvier 2020, en application de l'article L.5216-7 IV du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté d'Agglomération Mâconnais Beaujolais Agglomération (MBA) est devenu membre du syndicat en lieu et place de la commune de Bussièrès en application du mécanisme de « représentation-substitution », ceci du fait de la prise de la compétence « assainissement » de la MBA.
- qu'à compter du 1er janvier 2021, le mécanisme de « représentation-substitution » est terminée et donc la commune de Bussièrès ne fait plus partie du périmètre du SPANC.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'accepter la modification du périmètre du Syndicat Mixte du SPANC du CLUNISOIS du fait de l'adhésion des communes de BLANOT et DONZY-LE-PERTUIS et du départ de la commune de BUSSIÈRES.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- décide d'accepter ces propositions,
- demande à M le Préfet de Saône-et-Loire de prendre l'arrêté de transformation correspondant.

8°) Questions et informations diverses

a) Borne incendie

Madame le Maire donne connaissance d'un devis de la SAUR concernant l'installation d'une borne incendie au lieu-dit Froide Fond.

Ce devis sera étudié ultérieurement.

b) Terrain de tennis

M. Frédéric Debus indique qu'il a négocié le devis pour la réfection du terrain avec l'entreprise Laquet avec une remise commerciale de 4 % portant le devis à 23 311,87 € H.T. au lieu de 24 283,20 € H.T.

Les travaux devraient débuter prochainement et se terminer fin mai ; il convient juste de recontacter l'entreprise pour fixer une date d'intervention. M. Michel Desroches est chargé de ce dossier.

c) Panneaux photovoltaïques

Mme le Maire rappelle le projet de développement des installations photovoltaïques sur le territoire de la Communauté de Communes Saint Cyr Mère Boitier.

La Communauté de Communes a mis en place une aide financière pour faire une étude de faisabilité et de rentabilité du coût. Elle a voté un budget de 40 000 €.

Le coût de l'étude de faisabilité s'élève à 499,00 € H.T., l'étude sur la rentabilité à 1 690,00 € H.T. Si la Commune décide de réaliser ce projet, elle devra rembourser les études à la Communauté de Communes. Un état des lieux des bâtiments pouvant être concernés par l'installation de panneaux photovoltaïques a été réalisé :

- école du bas
- vestiaires du foot
- salle des fêtes
- mairie
- église
- garage communal

3 lieux sont à définir. Après discussion, le Conseil Municipal décide de retenir les bâtiments suivants :

- groupe scolaire
- école du bas
- garage communal

Le bureau d'études STARENCO viendra réaliser les études de faisabilité financées par la Communauté de Communes le 06 avril prochain.

d) Circulation dans la Grande Rue

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que les 2 panneaux « sens de priorité » posant des problèmes de circulation ont été enlevés Grande Rue.

e) O.P.A.H.

Il est rappelé la prochaine permanence de l'O.P.A.H. le 1^{er} avril prochain en Mairie.

f) Orthophoniste

Mme le Maire a eu dernièrement un nouveau contact avec la Présidente du Syndicat des Orthophonistes afin de trouver un orthophoniste qui pourrait s'installer sur la Commune. Elle a indiqué que la Commune n'est pas dans une zone de sous-densité mais se propose de faire passer tout de même une annonce.

g) Cahier des charges du Lotissement La Palissade

Le Conseil Municipal valide la version définitive du cahier des charges du Lotissement La Palissade suite à une dernière modification.

f) Cérémonie du 19 mars

Suite à la circulaire préfectorale du 18 mars 2021, cette cérémonie pourra avoir lieu mais seulement en présence d'élus.

Une gerbe sera déposée aux Monuments aux Morts de Dompierre et Meulin.

g) divers

- marché de Pâques organisé par l'Union Commerciale prévu le 04 avril prochain de 9 h à 13 h. Il se déroulera dans la Grande Rue et sur la Place de la Mairie.

- Mme le Maire et Mme Elisabeth Martinot ont rendu visite à Mme Chassot à l'hôpital de Cluny à l'occasion de ses 100 ans.

- Courrier de M. Chassot qui sollicite la possibilité de récupérer les anciennes grilles du Monument aux Morts stockées aux badoules.

M. Bernard Litaudon indique que l'Association de Meulin avait déjà demandé pour les récupérer.

L'Association pourra prendre les grilles dont elle a besoin, M. Chassot le reste.

- Réception des travaux ancien local Crédit Agricole

Il conviendrait de fixer une date pour la réception des travaux.

- Mme le Maire rappelle qu'elle avait transmis un mail à l'ensemble des élus pour la désignation de référent dans chaque commission.

La liste s'établit comme suit :

- voirie : Marcel Renon

- bâtiment : André Charnay

- finances : Frédéric Debus

- affaires sociales - commerces : Guillaume Bouchot

- Communication - information : Emmanuel Fénéon

- Développement du tourisme - randonnées : Marie Buriller

- Fleurissement - Valorisation du village : Elisabeth Martinot / Emmanuel Fénéon

- Affaires scolaires -Jeunesse et sports - petite enfance : Emilie Giraud Debrosse - Séverine Debiemme

- Personnel communal : Géraldine Auray

- Voirie communautaire

M. Marcel Renon donne connaissance du devis de l'entreprise Thivent pour les travaux de voirie communautaire. Il s'élève à 48 079,16 € H.T.

Sont prévus :

- suite des travaux de 2020 Chemin de la Bourbe et Chemin de la Roche

- réfection du chemin de Champcroux, route de Monnet, Route des Plassards (en partie)

- busage à Champ Rouan

- Entretien à réaliser sur le tracteur pour un montant d'environ 2 000 €

- M. Marcel Renon fait part de la proposition du Gaec de Poizolles pour la reprise à 100 € de l'ancien godet.

Le Conseil Municipal donne son accord.

- Randonnées

Une réunion communautaire a eu lieu le 27 février dernier avec un représentant du Département concernant le P.D.I.P.R.

Il a été précisé lors de cette réunion les points suivants :

- une délibération doit être prise chaque année pour la validation des circuits de randonnées. Cette délibération sera donc à prendre dans l'année.
- projet d'un nouveau GR qui doit traverser la Communauté de Communes
- problème d'entretien et de balisage des chemins
- randonnées nocturnes reconduites si les conditions sanitaires le permettent.

Une réunion aura lieu le 10 avril prochain à La Chapelle du Mont de France.

Mme Marie Buriller s'est proposée référente.

- rappel de la réunion fleurissement le 27 mars prochain à 10 h en Mairie.

- problème d'infiltration d'eau dans la toiture de la salle des fêtes. M. Bernard Litaudon et Michel Desroches sont chargés de ce dossier.

Mme Elisabeth Martinot demande s'il est possible d'installer un récupérateur d'eau vers le garage municipal.

- site internet : M. Emmanuel Fénéon indique qu'il a complété certaines rubriques du site.

- Lotissement La Palissade

L'option pour le terrain n° 1 a été levée.

Une personne est venue visiter le lotissement il y a une dizaine de jours.

Fin de séance : 23 h 15

Prochaine séance du Conseil Municipal : 15 avril 2021 à 20 h 00

Prochains bureaux : 26 mars 2021 et 09 avril 2021 à 9 h 00